



Élections Municipales mars 2020

Liste conduite par Éric Bascou

Janvier 2020



Dans sa publication de décembre, « *Teyran c'est vous* » annonce « *Le maire sortant use du droit de préemption, impose une forte baisse de prix* ». **Béatrice Montel n'hésite pas à employer le mot de « spoliation »...**

La définition du mot « spoliation » est la suivante : « *déposséder par la violence ou par la ruse* » un individu.

L'emploi de ce terme est scandaleux. Sans nul doute, il est fait allusion ici aux achats de parcelles situées dans les rues de la Ramognère, de Saint Martin et du Truc des Mazes. En réalité, tous ces achats ont été menés sans utiliser le droit de préemption et au prix convenu avec les vendeurs. Ainsi, nous avons évité que des programmes immobiliers gigantesques n'émergent dans certains quartiers. **Écoutons les propriétaires concernés:**

Projet « La Ramognère, création de 4 logements sociaux.

Courrier de Mme et M. Loubeau. Extrait :

« *En 2015 nous avons décidé de vendre notre maison située 19 rue de la Ramognère. Un promoteur nous a fait une offre, mais la mairie nous a dit qu'elle était intéressée. M. Bascou nous a contacté et a accepté le prix offert, précisant qu'une estimation de France Domaines serait nécessaire.*

Toutes ces démarches se sont déroulées avec une parfaite courtoisie et en toute impartialité. Le prix est resté inchangé. M. Bascou a fait preuve d'une grande disponibilité pour que cette vente soit réalisée dans les délais impartis pour cadrer avec l'acquisition de notre nouvelle résidence, nous l'en remercions. Cette vente s'est déroulée dans d'excellentes conditions, à la satisfaction des deux parties ».

Projet « Saint-Martin », création de 2 lots en primo

accession. Courrier de Mme et M. Souvestre. Extrait :

« *Début 2016, j'hérite de la maison de mes parents, située sur un terrain de 2000m2. Je prends alors contact avec la mairie de Teyran pour connaître les possibilités de vente. Monsieur le Maire et son équipe, se montrent intéressés. Nous nous rencontrons sur place en mai 2016. Mais les premiers projets envisagés ne sont pas réalisables. Je décide alors de remettre la maison en vente début septembre, dans plusieurs agences. La mairie est tenue informée. Deux promoteurs se montrent intéressés, mais sous condition (clauses suspensives). Je préfère alors signer avec la mairie, qui accepte sans discussion le nouveau prix de vente. Je tiens à préciser que je suis très satisfaite du climat qui a régné pendant toute la durée des négociations ».*

Projet « Truc des Mazes », installation d'un cabinet médical, parc public, cheminement piétonnier. Courrier de Mme et M. Parroutel.

Extrait :

« *Nous avons hérité de ce bien de mes parents qui l'avaient acheté en 1962. Pendant quatre décennies, ils ont pris une part active à la vie du village, nous-mêmes nous y sommes mariés. Cependant nous avons fait notre vie dans une autre région. Lorsque nous avons hérité de ce bien, au vu des difficultés à le conserver sans y habiter, nous avons dû décider de le vendre.*

Par appât du gain nous aurions pu confier cette tâche à un professionnel de l'immobilier. Pourtant, cela ne correspond pas à l'état d'esprit de mes parents qui aimaient la tranquillité du village et les bonnes relations avec leurs voisins. Lorsque la municipalité nous a fait connaître ses projets pour la commune, nous avons pensé que cette solution apportait un intérêt social à la vie du village. Exactement ce qu'auraient voulu mes parents : établissement en centre-village d'un cabinet médical, cheminement piéton pour relier deux quartiers, conservation d'une zone arborée classée comme telle.

Nous avions une idée précise de la valeur de notre bien estimé à plusieurs occasions. Ayant fait la totalité de ma carrière dans l'industrie automobile, j'ai une expérience des négociations commerciales où l'important est de montrer la volonté de chaque partie d'aboutir à un accord, le prix accepté n'étant alors que l'expression de cette volonté commune dans le respect des exigences de chacun. Nous sommes très heureux d'avoir abouti à une promesse de vente avec la commune et la mise en place un projet bénéfique à l'ensemble des Teyrannais ».

CONCLUSION

Les contrevérités de Béatrice Montel témoignent d'une mauvaise foi manifeste et d'une ignorance totale des dossiers communaux.

Tous les dossiers sont présentés et débattus en Conseil municipal et le groupe minoritaire a largement la parole. En fin de séance, le public peut aussi intervenir et questionner librement les élus, ce qui n'existe que dans de rares communes. Ce fut notre volonté de donner une large place aux citoyens dans la gestion des affaires communales.

Depuis 2014, nous avons organisé 18 réunions publiques. Durant cette même période, nous avons tenu 51 séances du Conseil municipal, soit en tout 514 délibérations. 93% d'entre elles ont été approuvées à l'unanimité de tous les conseillers. Chaque année, c'est aussi à l'unanimité que le budget primitif de la commune est voté. Mais cela, Béatrice Montel ne le sait pas. Elle n'a jamais assisté à un seul Conseil municipal !!